

MODIFICATION DE PROGRAMME N°2 – FICHE PROJET

PÔLE 2. HABITE TON QUARTIER

Opération 3.3.B « Création d'un équipement d'accueil de la petite enfance »

Type d'opération : Logement – opération achat-revente

Porteur de l'opération : Commune de Forest

SITUATION	PROPRIÉTAIRE	CADASTRE	NATURE DU LIEU	SUPERFICIE
chaussée de Neerstalle 110 - 114 et rue de la Teinturerie 23 – 27	Commune de Forest	quatrième division, section D, numéro 248 F 3	Terrain à bâtir	1.549 m ²



JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

L'opération 3.3.B « Création d'un équipement d'accueil de la petite enfance » qui avait été supprimée lors de la modification programme n°1 est réintroduite dans le programme du CQD Abbaye en raison de l'acquisition du terrain par la Commune.

Le budget de l'opération a été revu pour assurer la création d'une crèche communale de 54 places et de ses abords. Préalablement à la mission d'auteur de projet, une étude urbanistique visant à définir la meilleure implantation pour la crèche et les logements est prévue. Ensuite le terrain fera l'objet d'une division et d'une revente par la Commune afin de créer du logement social acquisitif.

Cette opération remplace l'opération 4.10.

15% du financement des travaux et études liées au suivi du chantier sont sur fonds propres de la Commune. Cela afin de garantir une réalisation du chantier et sa réception provisoire dans les meilleures conditions.



PLANNING DE L'OPÉRATION

2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Juin : Acquisition du terrain AUTEUR PROJET Octobre : Publication avis de marché Novembre : Réception des candidatures	Février : Sélection soumissionnaires Mars : Réception des offres Juin : Sélection auteurs de projet Septembre : Début mission – étude urbanistique Octobre : Début avant-projet	Janvier : Approbation avant-projet Avril : Introduction PU Septembre : Obtention PU et approbation dossier d'exécution TRAVAUX Septembre : Publication avis marché Novembre : Réception offres Décembre : Désignation entrepreneur	Février : Début du chantier	Novembre : Réception provisoire chantier

BUDGET DÉTAILLÉ APRÈS MODIFICATION PROGRAMME 2

Le montant de la revente du terrain est estimé à 119.256,68 €

